



Un Bilan de compétences

Pourquoi ?

- **Anticiper** son évolution professionnelle
- **Valoriser** ses compétences
- **Enrichir** sa pratique professionnelle
- **Réfléchir** à une nouvelle orientation

Pour qui ?

Le bilan de compétences s'adresse aux salariés en CDI et CDD, à temps plein ou à temps partiel.

De quoi s'agit-il ?

- Une démarche volontaire et confidentielle
- Un accompagnement individuel personnalisé avec un conseiller
- Une durée de 20h en moyenne réparties en plusieurs séances
- Un parcours réalisé sur le temps de travail ou hors temps de travail
- Un outil de négociation pour une évolution professionnelle, une formation, un emploi

Articles du Code du travail du bilan de compétences auxquels se référer :
Articles L. 6313-1, L. 6313-10, L. 6322-42 à L. 6322-51 et R. 6322-32 à R. 6322-63.

Les différentes étapes du bilan de compétences

PHASE PRELIMINAIRE

- Accueil et analyse de la demande
- Présentation du bilan
- Elaboration d'un projet d'action individualisé

PHASE D'INVESTIGATION

- Identification des motivations et des aptitudes personnelles
- Exploration approfondie des expériences professionnelles et extra-professionnelles
- Evaluation des compétences et des connaissances
- Valorisation des acquis de l'expérience
- Investigation sur les métiers et les formations (recherche documentaire, enquêtes et immersions professionnelles...)

PHASE DE CONCLUSION

- Remise d'un document de synthèse
- Définition d'un ou plusieurs projets
- Planification des étapes de réalisation



Comment ?

Contactez notre centre de bilan de compétences agréé :

COB Formation
32 Rue des Martyrs
29270 Carhaix

02 98 99 15 10

www.cobformation.org

Votre contact : Laurence Prual
l.prual@cobformation.org